



Avis 282 (2012)¹

Version finale

Le projet de quatrième protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire souscrit pleinement au projet de quatrième protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition (STE n° 24) et ne voit aucune nécessité de proposer des modifications.

1. Texte adopté par la Commission permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 25 mai 2012 (voir [Doc. 12905](#), rapport de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, rapporteur: M. Panțiru).

